

Octobre
2023



Fédération Syndicale Unitaire

S.F.R.
Section Fédérale des Retraités

Retraites, pouvoir d'achat, santé, services publics ... retraité·es à l'offensive !

Le mouvement social de très grande ampleur opposé à la contre-réforme des retraites n'a pu être contourné pour l'heure que par les multiples tours de passe-passe institutionnels.

Du fait de la dégradation des conditions de travail, de la perte du sens des métiers pour nombre de salarié·es, l'attention s'est focalisée pendant la bataille du premier semestre sur le report de l'âge de départ, moins sur les conditions de vie à la retraite.

Il appartient donc au syndicalisme retraité de s'emparer des préoccupations des retraité·es et d'exprimer leurs exigences en lien avec les autres composantes du monde du travail.

La pauvreté s'étend dans la population pendant que les privilégié·es de la fortune choyé·es par le pouvoir accumulent de gigantesques profits. Ce ne sont pas les 5,2% d'augmentation des pensions en-deçà de l'inflation qui vont améliorer notre pouvoir d'achat. Bien au

contraire !

L'accès aux soins continue de se dégrader alors que les premières informations sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale et le projet de budget confirment l'amplification des reculs.

Et le gouvernement s'apprête de nouveau à recourir au 49.3 !

Avec le projet gouvernemental sur la protection sociale complémentaire d'Etat, quels que soient les choix personnels opérés, dans tous les cas, le coût de l'accès aux soins des fonctionnaires à la retraite va brutalement s'alourdir. Tout indique qu'elles et ils seront poussé·es à limiter leur couverture, et ce d'autant plus que leurs pensions seront faibles.

Tous les ingrédients de la contestation des choix gouvernementaux sont là. Les appels à l'action unitaire invitent à une participation forte des retraité·es aux mobilisations. En cet automne, les revendications sont unifiantes.

Alors, on y va !

EN BREF



Faisons nous entendre les 13 et 24 octobre 2023 !

À l'initiative de la CES (Confédération Européenne des Syndicats) l'ensemble des travailleurs et des travailleuses d'Europe sont appelé·es à se mobiliser le 13 octobre 2023 contre l'austérité, pour les salaires, les pensions et l'égalité hommes/femmes.

A l'appel du G9, les retraité·es se mobiliseront le 24 octobre pour « + 10% d'augmentation immédiate de nos retraites et pensions ».

Protection Sociale Complémentaire
de la Fonction Publique:

page 4 : des précisions utiles pour dissiper les nappes de brouillard !

Dans ce numéro :

Pouvoir d'achat : avec le G9	P 2
Accéder aux soins; autonomie	P 3
PSC danger; services publics	P 4

Retraité·es : le 24 octobre, mobilisons large !

Le pouvoir d'achat est la première préoccupation pour 48% des Français. Un sujet d'inquiétude qui ne cesse de s'amplifier depuis 2022. Les retraité·es, malmené·es par la forte inflation, n'ont rien vu venir pour soutenir le pouvoir d'achat de leurs pensions que 2023 aura de nouveau sévèrement rongé, portant fin août le niveau des pertes subies depuis 2017 à + 9,6 % !

Les alertes des associations de soutien aux plus démunies n'ont pas eu de résonance auprès d'un gouvernement plus préoccupé à protéger et accroître la profitabilité et la rentabilité financière qu'à répondre aux besoins urgents, aux souffrances, à la mal vie qui s'expriment.

+ 5,2% au 1^{er} janvier 2024 pour les pensions

L'annonce précoce du gouvernement a de quoi surprendre quand ses propres critères de calcul reposent sur l'évolution de la hausse des prix entre décembre 22 et novembre 23 !

Fin août, on en était déjà à 5,35 % sans compter les mois de septembre et octobre (cf tract du

G9). Le gouvernement ne respecte pas la loi qui indexe les pensions sur l'inflation. Si la volonté d'amoindrir la participation des retraité·es aux actions des 13 et 24 octobre fait peu de doute, la décision gouvernementale acte une nouvelle perte de pouvoir d'achat des pensions et néglige les pertes subies tout au long de cette année.

De plus, elle ignore les pertes antérieures et le fait que les retraité·es sont dans l'ensemble plus soumis·es aux consommations à fort taux inflationniste du moment !

Rappelons les niveaux de hausses sur les 8 premiers mois : alimentation +11,1%, produits frais + 9,1%, énergie + 6,8% avec de sombres perspectives pour 2024...

+10% tout de suite ! au cœur des rassemblements du 24 octobre

« En un an en France, le nombre de personnes détenant plus d'un million de dollars est en hausse de 25 %, tandis que la richesse des ménages a reculé de 3,8 % en termes réels. » (G9)

À l'appel du groupe des 9, partout en France, se tiendront devant les préfectures et Matignon des rassemblements et manifestations pour exiger l'augmentation des pensions : +10% tout de suite pour toutes et tous !

Ces rassemblements, pour être une caisse de résonance forte au moment des choix budgétaires, doivent connaître une participation nombreuse des retraité·es, au-delà du cercle militant. Développons des campagnes de signatures sur les marchés, les lieux de rencontre, élargissons l'unité en sollicitant les autres organisations syndicales et associatives, veillons à l'écho médiatique.

La carte pétition qui circule depuis juillet a déjà recueilli près de 30 000 signatures. Elle est accessible en ligne :

<https://chnq.it/DWNh5nnd88>

Signer et faire signer massivement



+ 10 % d'augmentation immédiate en 2023 de nos retraites et pensions

Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite

Nom : Prénom :

Signature :

Gagner l'accès aux soins, partout, pour toutes et tous !

Lors des journées de Lure (70), organisées par le Nouvel Elan pour les Services publics, il avait été convenu, entre autres décisions, d'engager une campagne sur le PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) 2024 avec notamment une pétition.

Un certain nombre de contributions ont permis d'écrire un texte, revendiquant un budget de la Sécu à hauteur des besoins de la population pour :

- ◇ la branche maladie, avec un rattrapage pour le service public
- ◇ la branche autonomie, avec le vote d'une loi « Grand âge » sans cesse reportée

- ◇ la branche famille, avec l'augmentation des prestations tenant compte des hausses de prix (alimentation et énergie particulièrement)
- ◇ les accidents et maladies du travail, avec un plan santé au travail
- ◇ les retraites, avec une augmentation immédiate des pensions de 10%

Le texte a été largement diffusé, mis sur le site de la Convergence, et rendu public le 11 septembre avec une première liste de signataires : personnalités du monde de la santé, militants d'organisations syndicales et politiques, d'associations.

Plus de 100 organisations et 75 personnalités l'ont déjà signé.

Il faut maintenant amplifier la campagne : il dépend de chacun d'entre nous de faire connaître, et faire signer la pétition autour de soi, dans ses réseaux.

Tous les renseignements sur le site :

<https://www.convergence-sp.fr/petition-plfss-2024/>

Prise en charge de la perte d'autonomie

La loi de « la société du bien vieillir » est reportée! Une fois de plus, retraité.es et personnes âgées sont considérés comme des citoyen.es de seconde zone.

Le reste à charge est insupportable pour les personnes en perte d'autonomie. Le rapport de la députée socialiste Christine Pires Beaune vise à répondre à cette question.

« L'argent public est utilisé à mauvais escient », déclare le rapport. Ainsi, les propositions s'appuient sur un redéploiement des financements et sur la contribution des fa-

milles et des résident.es : obligation alimentaire pour toutes les familles et prélèvement sur succession. Les dispositifs seraient fondus dans une allocation unique affectée selon les revenus (patrimoine y compris)*. Les pistes du rapport Vachey (2020), notamment celle de la réduction de l'abattement de 10% pour le calcul de l'impôt sur le revenu des retraité.e-s, complèteraient les ressources.

Le champ du domicile et du service public territorial de l'autonomie** serait confié aux départements et la ges-

tion des établissements aux ARS. « La réforme peut être mise en place à périmètre constant ; il est légitime que les familles concèdent un effort », conclut la députée.

Ce projet n'est pas acceptable.

Seuls une loi « grand âge » de programmation et de financement et un service public national peuvent répondre à l'urgence.

*Allocation universelle solidaire d'autonomie en établissement :

AUSAE

** A construire.



Protection Sociale Complémentaire

BROUILLARD !



La période estivale a accéléré la dégradation du système de soins. Les retraités subissent tout particulièrement le résultat de ces politiques qui affaiblissent la Sécurité Sociale.

Pour les retraités, la cotisation de base prévue pour la PSC de l'Etat resterait à un niveau inacceptable : dès la seconde année, elle s'élèverait à 125% de la cotisation d'équilibre des actives et actifs, puis à 150% les troisième et quatrième année, pour passer à 175 % après 5 ans de retraite. De plus, cette progressivité de l'adhésion ne serait acceptée que pour celles et ceux qui arriveront en retraite après la signature du contrat et diviserait de surcroît les retraités entre eux.

Le contrat prévoyance, enjeu vital pour les actives/actifs constitue le second volet des négociations. Il n'est pas satisfaisant et n'est qu'une partie de l'enjeu des négociations.

La Protection Sociale Complémentaire de la Fonction Publique éloigne la perspective d'une reconstruction du système solidaire qu'est la Sécu. Par de multiples décisions, le gouvernement continue de séparer la situation des personnes à la retraite de la situation de celles qui sont en activité. Tous les ministères ne seraient pas logés à la même enseigne et n'offriraient pas les mêmes prestations : le ministère du Travail n'en est qu'à l'accord de méthode, celui de l'agriculture n'avance pas non plus, c'est mieux à la territoriale. (voir ci-contre)

Le « 100% sécu des soins prescrits », garant de solidarité, d'universalisme, de démocratie est le seul outil capable d'apporter la réponse aux besoins de l'ensemble de la population hors de toute logique marchande et de concurrence.

Le 100% sécu devient alors un objectif réaliste, indispensable pour assurer l'égalité dans l'accès aux soins de toutes et tous quels que soient l'âge et la situation.

Dans la territoriale

Pour les agents de la Fonction Publique Territoriale, les négociations vont plus loin que dans les autres ministères. La multiplicité des collectivités territoriales avait besoin d'un cadre négocié unifiant. L'ordonnance de juillet 2021 prévoyait déjà une obligation de participation de l'employeur de 50 % pour la santé et de 20 % pour la prévoyance pour tous les agents.

En juillet 2023, l'accord sur la prévoyance est passé à 50 %. Les propos tenus en négociation donnaient la même couverture minimale et la même participation employeur plancher aux retraités. C'est avéré, l'Etat est un mauvais employeur.

Au Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

Tout agent devra obligatoirement adhérer à la PSC au 1er janvier 2025. La négociation se fait autour de 3 options de 10 à 35 Euros, voire 40 Euros, sachant que l'employeur n'abondera que 5 Euros. La Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi devrait se mettre en place bientôt, mais le nombre de titulaires par organisations syndicales pose problème.

Au Ministère du travail

La " négociation " sur la réforme de la PSC est lancée et 4 réunions sont programmées. Elle aura lieu conjointement dans les trois ministères sociaux. Au travail l'invitation censée être adressée aux négociateurs syndicaux a été adressée à des individus et pas aux organisations syndicales en tant que telles. La première réunion a eu lieu le 7 septembre et s'est bornée à aborder l'accord de méthode. La prochaine réunion est prévue le 14 octobre.



F.S.U.
S.F.R.N

Ont participé à ce numéro:

Michel Angot
Marylène Cahouet
Nadine Castioni
Anne Dossier
Anne-Marie Guichaoua
Ghislain Gilot
Maryse Lecat
Jacques Lecoffre
Hélène Pognant
Daniel Rallet
Claude Rivé

Un "collectif" pour nos services publics

Composé de fonctionnaires, d'agents des services publics et de la Sécurité sociale, ce collectif est un lieu d'échange, de réflexion et de partage d'expériences. Son objectif : rompre avec la conception gestionnaire dominante qui n'aborde les services publics qu'à travers la dépense, et propose de renverser l'analyse en partant des besoins sociaux, et du décalage croissant avec les politiques publiques.

Le collectif vient de publier un rapport sur l'état des services publics, œuvre collective d'agents publics de terrain, de chercheurs et chercheuses, de cadres d'administration, de citoyennes et de citoyens.

Il traite les transformations structurantes des services publics de santé, d'éducation, de transport, de justice et de sécurité, leur fonctionnement et leur financement, sur le temps long (les dix à quarante dernières années).

Le rapport est accessible sur nosservicespublics.fr.